

**Rapport sur la situation en matière de développement durable
du Conseil départemental des Côtes d'Armor
Année 2022**

Le Développement durable et l'Agenda 30, pour une nouvelle vision plus responsable des projets territoriaux

Le Sommet de Rio II a lancé un processus ayant abouti à l'Agenda 2030, plan universel d'actions visant 17 Objectifs de Développement Durable (17 ODD) adopté en 2015 par 193 pays dont la France.

Les ODD couvrent l'intégralité des champs du développement durable, ayant trait aux enjeux écologiques (climat, biodiversité, énergie, eau...), et sociaux (lutte contre la pauvreté et la faim, égalité des genres, prospérité économique, paix, éducation...).

La présentation, lors du débat d'orientation budgétaire, d'un rapport sur la prise en compte des principes et des objectifs du développement durable est une obligation pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants.

Le présent rapport dresse une revue de projets et d'actions témoignant d'une prise en compte permanente et dans tous les domaines d'intervention du Département, des 17 Objectifs de Développement Durable qui doivent inspirer les politiques publiques. Non exhaustives de l'engagement de l'institution en matière de développement durable, elles sont présentées sous l'angle des 5 thématiques retenues au titre de l'Agenda 30 par les Nations Unies et mentionnées dans l'article L. 110-1 du Code de l'environnement, à savoir :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Pour limiter l'élévation de la température mondiale, la France s'est fixée comme objectif de diviser par quatre ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050. Maîtrise de la demande en énergie, de l'étalement urbain et recours aux énergies renouvelables et aux modes de déplacements alternatifs devront orienter les choix de développement territorial.

Les changements amorcés et l'inertie du système climatique rendent les années à venir décisives, mais en parallèle, prévenir les effets inévitables du réchauffement déjà à l'œuvre, obligera à prendre des mesures d'adaptation dans différents domaines. Outre la problématique du changement climatique, la dégradation de la qualité de l'air est préoccupante.

Elle implique des conséquences directes d'effets physiques, pathologiques et épidémiologie, portant atteinte à l'état de santé général de la population.

1.1. L'ÉNERGIE EN TRANSITION

Création de la SPL « Énergies et Territoires d'Armor », un accélérateur de transition

L'exécutif départemental affiche sa volonté forte de s'engager dans un programme ambitieux en faveur de la transition énergétique. A cet effet, le projet de transition énergétique en préparation, aura pour objectif de définir un plan d'actions sur la durée du mandat (2023-2028).

A ce stade, les objectifs stratégiques définis sont les suivants :

- approfondir les connaissances individuelles et collectives autour de l'énergie,
- être une collectivité exemplaire et moteur pour et avec ses agents et partenaires pour l'ensemble des costarmoricains,
- inscrire la gestion du patrimoine bâti départemental et les mobilités dans les objectifs de la transition écologique et énergétique et en particulier sur les économies d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre.

Convaincus que la recherche de synergies sur le territoire permettrait de développer plus facilement des projets ambitieux, le Département et le Syndicat Départemental d'Électricité (SDE) ont décidé de mettre en place une structure opérationnelle, sous la forme d'une Société Publique Locale (SPL) baptisée « **Énergies et Territoires d'Armor** ». Cette structure a vocation à intégrer également les intercommunalités costarmoricaines, via un mécanisme d'actionnariat. Le Département a acté la création de la SPL lors de la session de la DM2 du 7 novembre 2022.

D'une manière générale, « **Énergies et Territoires d'Armor** » aura pour objet de réaliser ou d'apporter son concours à tout projet d'aménagement et d'exploitation de moyens de production, de distribution, d'usage d'énergies renouvelables ou de récupération, d'hydrogène renouvelable ou bas-carbone, de rénovation énergétique, et ceci dans une logique de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. La structure développera une expertise au service des collectivités, sans transfert de compétences et sans mise en concurrence.

Concernant le département, « **Énergies et Territoires d'Armor** » permettra de mettre en place rapidement un plan d'action ambitieux de développement du photovoltaïque dans un premier temps, en ombrières sur les aires de covoiturage puis sur les bâtiments et collèges départementaux existants, sous réserve des contraintes techniques (orientation, capacité porteuse de la structure,...).

1.2. LES COLLÈGES EN TRANSITION

Reconstruction du collège Jacques Prévert à Guingamp, une opération éco-pédagogique pour 600 élèves



VUE DE L'ENTREE DU CENTRE SPORTIF DEPUIS LA RUE SAINTE ANNE

Le Conseil Départemental gère les 47 collèges publics des Côtes d'Armor. Depuis 2010, un vaste plan pluriannuel d'investissement a permis la reconstruction de plusieurs collèges. Le chantier du collège Jacques Prévert qui accueille près de 600 élèves, est estimé à 21 millions d'euros. Il constitue le plus gros investissement de ce vaste plan de restructuration.

L'ensemble des bâtiments existants, construit dans les années 1950 et 1960, vétuste et énergivore, n'est plus fonctionnel, et il serait très difficile et coûteux de le rénover, pour un résultat médiocre. C'est pourquoi une reconstruction totale a été décidée.

Le projet affiche un objectif « bas carbone » ambitieux pour être en conformité avec l'objectif national à atteindre en 2050. Pour y parvenir, les options suivantes seront mises en œuvre :

- une forte compacité du projet, une isolation renforcée des parois et un niveau de consommation énergétique très bas prenant en compte les consommations énergétiques liées au processus de la restauration scolaire,
- une production photovoltaïque importante destinée à équilibrer les consommations électriques,
- une mise en œuvre de matériaux bio-sourcés avec l'usage systématique du bois en dehors des éléments d'infrastructure et des zones à fort gradient d'humidité (cuisines-vestiaires- sous-sol), ou encore de la paille en isolation chaque fois que cela est possible,
- la création d'une micro-forêt à croissance rapide de type « MIAWAKI », qui occupera une large partie des espaces extérieurs laissés libres après la déconstruction des anciens bâtiments.

C'est quoi une micro-forêt de type MIAWAKI ?

Du nom de Akira MIAWAKI, botaniste japonais expert mondial en restauration de forêts. Le principe est de planter des jeunes végétaux, arbustes, arbrisseau et arbres d'essences variées à très forte densité et de laisser les plants s'installer sans interventions humaines. Très rapidement un équilibre se crée favorisant une croissance rapide de la végétation. Particulièrement adaptée aux sols dégradés en milieu urbain, la micro-forêt rend de nombreux services écosystémiques :

- Effet climatiseur naturel des arbres,
- Filtrage des particules fines et captation de CO₂,
- Poumon vert au cœur de la cité grâce à la production d'oxygène,
- Gestion des eaux de ruissellement et restauration des sols dégradés,
- Refuge de biodiversité pour la faune et la flore,
- Espace de bien être, d'inspiration, de pédagogie et de ressourcement.

Le collège Simone Veil de Lamballe, champion des économies d'énergie

Le Département accompagne 9 collèges engagés dans le challenge CUBE'S (Climat, Usages, Bâtiments, Enseignement Scolaire). Cette année, le collège Simone VEIL à Lamballe a été sacré champion de France pour ses économies d'énergies. Une distinction qui récompense les efforts des élèves et de l'équipe pédagogique. En un an, la consommation d'énergie a baissé de 22 % et les économies réalisées représentent 27 000 €.

1.3 LES MOBILITÉS EN TRANSITION

Vers une mobilité plus durable, plus solidaire , multimodale et active

Permettre à nos concitoyens, notamment les plus vulnérables, d'accéder aux services dont ils ont besoin comme effectuer leurs trajets quotidiens autrement qu'en voiture individuelle, en développant la multimodalité et la pratique du vélo, c'est l'ambition que porte le Département.

Cette transition accélérée en faveur des mobilités durables se traduit par un Schéma départemental des Mobilités. Ce beau projet vers une mobilité plus durable, plus solidaire, multimodale et active est en cours d'élaboration, en partenariat avec la Région et les intercommunalités.

Le projet étend des actions dans tous les champs de la mobilité :

- Encourager les mobilités actives en incitant à l'usage du vélo, avec l'appui de la société **Géovélo** ;
- Développer le covoiturage de proximité avec la plateforme de covoiturage publique et gratuite **OuestGo** ;
- Permettre la mobilité des plus précaires en assurant les mobilités solidaires pour lutter contre l'exclusion liée à l'absence de mobilité.

Pour des mobilités solidaires

Parce que 23 % des adultes ont déjà refusé un travail ou une formation par manque de moyens de transport, le Département soutient des plateformes de mobilité solidaire. Il s'agit de structures qui proposent un guichet unique avec conseil individuel en mobilité et disposent parfois d'un parc de véhicules en location. Le Département assure également le transport scolaire adapté des élèves et étudiants en situation de handicap.

Pour des mobilités propres et décarbonées

Le Département encourage les mobilités propres et actives. Il a par exemple financé l'installation d'un parc à vélos à la maison des sports de Ploufragan ainsi que sur le campus administratif de Saint-Brieuc pour permettre le stationnement sécurisé des vélos.

A travers les **contrats départementaux de territoire**, le Département encourage les mobilités actives. C'est ainsi qu'il a soutenu la réalisation d'une liaison douce auprès de la communauté de communes de la Côte d'Émeraude. Le projet s'inscrit dans un programme d'aménagement plus vaste qui permettra à terme de relier les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine via le pont du Frémur entre les communes de Lancieux et Saint-Briac sur Mer. Le montant des travaux est estimé à 134 000 euros, le Département prend en charge 70 % de la dépense soit 93 800 euros.

Le Département agit également dans son fonctionnement interne :

- en poursuivant le verdissement de sa flotte de véhicules dans le renouvellement progressif de son parc de véhicules thermiques. A ce jour, 25 véhicules électriques et 10 véhicules hybrides sont utilisés quotidiennement pour les déplacements professionnels.
- en s'engageant à réduire l'usage individuel des véhicules personnels pour les trajets domicile-travail, et en favorisant les transports en commun ou les mobilités actives à travers un vaste **Plan de Mobilité Employeur**.

1.4 ACCOMPAGNER LES COMMUNES DANS LEURS PROJETS DE TRANSITION

Le Département a décidé de soutenir l'association BRUDED, réseau de plus de 250 collectivités de Bretagne et de Loire-Atlantique qui s'engagent dans des réalisations concrètes de développement durable et solidaire. L'objectif pour le Département est d'assurer un accompagnement auprès des collectivités locales sur ces enjeux.

Le soutien départemental permettra de mobiliser BRUDED pour aider les collectivités à intégrer les nouveautés introduites dans les contrats départementaux de territoire pour la période 2022 - 2027. L'accompagnement de BRUDED portera particulièrement sur les projets de transition écologique ou énergétique, sur l'attractivité du territoire ainsi que sur les solidarités humaines et le développement des circuits courts. Au delà de cet appui, BRUDED assurera également :

- La mise en réseau des collectivités adhérentes,
- Le partage d'expériences et la promotion de démarches de développement durable des collectivités.

Pour cela, BRUDED proposera aux collectivités adhérentes :

- des visites de projets et de réalisations,
- des rencontres entre élus,
- un accompagnement individuel en amont des projets,
- des ressources documentaires.

1.5 LA SOBRIÉTÉ EN MOUVEMENT

La guerre en Ukraine et la situation internationale post crise sanitaire, conjuguées à l'indisponibilité d'une partie du parc nucléaire français, créent une tension majeure à l'échelle mondiale, ayant pour conséquence l'explosion des coûts des matières premières, et générant une inflation généralisée atteignant des niveaux inédits depuis plus de 40 ans. Face à cette crise énergétique, et à l'instar de très nombreuses collectivités, le Département a d'ores et déjà mis en place un certain nombre de mesures propres à réduire sa consommation d'énergie.

Au delà, lors de la Session d'Automne, le Président a souhaité engager une démarche de sobriété plus large, visant à diminuer nos consommations d'eau, de carburant, de fournitures et produits divers, mais également de réinterroger nos pratiques numériques et la logistique des manifestations que nous organisons. L'objectif de la « Démarche sobriété » est de mieux connaître les usages, travailler sur les comportements et œuvrer en faveur d'une transition écologique du quotidien.

Des groupes de travail ont ainsi été constitués, avec l'ambition de produire des propositions d'actions simples, concrètes, mesurables, efficaces à très court terme. Ces travaux devront également s'inscrire dans des démarches engagées à plus long terme : la transition énergétique, le schéma des mobilités, la transition numérique ... **Pour être performantes, les mesures prises devront nécessairement faire l'objet d'une très bonne acceptation par les agents et les élus de la collectivité, à positionner au cœur de la démarche, et dont les modifications de comportement seront à la base des améliorations attendues.**

2 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, LES RESSOURCES ET MILIEUX NATURELS

La biodiversité apporte des biens et des services innombrables, pour la plupart irremplaçables. Et offre un potentiel d'adaptation majeur. L'activité humaine contribue à une perte rapide de variété du vivant à un rythme sans équivalent connu dans l'histoire de l'humanité. La segmentation de l'espace, l'artificialisation et l'appauvrissement des sols, les aménagements des cours d'eau et des berges, les pollutions, l'altération des habitats, l'exploitation massive de certaines espèces ainsi que l'introduction d'espèces étrangères représentent autant de menaces.

Il est ainsi urgent, si l'on souhaite léguer aux générations futures une planète vivable, de préserver notre diversité biologique, et de mettre en œuvre une gestion raisonnée des milieux et des ressources naturelles. Ce ne sera possible qu'en changeant nos comportements et en faisant des choix économiques et politiques forts.

2.1 ATLAS DÉPARTEMENTAL DES PAYSAGES DES CÔTES D'ARMOR : PROTÉGER CE QUI NOUS EST CHER

L'atlas des paysages est un outil qui permet de mieux connaître, mieux comprendre et donc mieux agir sur les paysages. Cela veut dire protéger cet environnement qui nous est cher pour construire le cadre de vie de demain en permettant une évolution juste et harmonieuse des paysages costarmoricains.

Le Département a publié à l'automne 2022 l'Atlas départemental des paysages des Côtes d'Armor sous la forme d'un site internet accessible à tous. Issu d'un travail collaboratif avec de nombreux acteurs et notamment les intercommunalités, cet outil permettra à chaque collectivité de définir les objectifs de qualité paysagère sur son territoire, en tenant compte des enseignements et enjeux mis en lumière dans l'atlas. Ce travail s'est également enrichi de la participation des habitants et des collégiens grâce à un appel à contribution photographique.



Zoom sur...l'évolution du bocage

Le maintien et la gestion du bocage est de loin l'enjeu le plus prégnant pour les paysages du département. Parce qu'il représente la forêt des Côtes d'Armor, le bocage sous ses formes variées est aujourd'hui reconnu comme une valeur paysagère, écologique et économique.

Si le linéaire de bocage se maintient globalement à l'échelle du département, sa présence et sa gestion restent inégales sur le territoire. Maintenir ce paysage nécessite par conséquent de soutenir une filière économique globale depuis la plantation de nouvelles haies, l'entretien et jusqu'à la valorisation économique en bois-énergie ou biomasse.

2.2 LES DÉPENDANCES VERTES ET BLEUES, REFUGES DE BIODIVERSITÉ

Les dépendances vertes et bleues routières sont constituées des accotements enherbés, des fossés, des talus et des haies qui les bordent. Elles représentent une réelle opportunité pour le maintien de la biodiversité ordinaire, en abritant de nombreuses espèces de plantes, de mammifères, d'oiseaux et d'insectes. C'est pourquoi les services en charge de la gestion et de l'entretien du réseau routier départemental élaborent de nouvelles techniques d'entretien plus respectueuses de la faune et de la flore.

Le débroussaillage d'automne en damier (ou débroussaillage tardif différencié), expérimenté sur le territoire de l'ATD de Dinan depuis 2020, a fait l'objet d'une évaluation : il a ainsi été démontré une forte augmentation du nombre de papillons recensés, de l'ordre de + 250 % par rapport à 2018 sur une portion témoin de route départementale.

L'entretien des fossés routiers est également questionné de façon à préserver la qualité de l'eau. Des méthodes alternatives ont été testées sur plusieurs territoires des côtes d'Armor. Elles sont désormais détaillées dans un guide technique à l'attention des services en charge de la gestion du réseau routier. L'expérimentation a permis la mise au point de matériel spécialement adapté au curage du tiers inférieur du fossé.

Les agents chargés de l'entretien sont formés aux nouvelles méthodes et sensibilisés à la biodiversité. Ils peuvent s'appuyer sur une boîte à outils complète pour agir là où il faut et comme il faut. Ainsi ils disposent de :

- une base de données routières avec les niveaux de vigilances et les modes de gestion préconisés en fonction de la sensibilité du milieu,
- un guide technique départemental,
- une vidéo tournée en interne.

Soucieux de poursuivre la transition des pratiques d'entretien des bords de routes, les services vont dorénavant s'intéresser à la gestion des arbres de bord de route avec l'aide d'une apprentie en BTS Gestion et Protection de la Nature.

Fort de ce bilan très positif, le Département a décidé d'étendre ces nouvelles pratiques à l'ensemble du réseau routier départemental. Les services sont sollicités par d'autres collectivités pour présenter cette démarche innovante.

Centre d'exploitation routière de Trévé : Les agents d'entretien des routes départementales se mettent au vert

Le centre d'exploitation routière de Trévé est équipé de panneaux solaires et d'un récupérateur d'eau de pluie. Ces installations d'une puissance de 36kW, couvrent les besoins du centre d'exploitation, tandis que les surplus de production d'électricité sont revendus. L'eau de pluie récupérée dans une cuve de 10 m³ est utilisée pour le lavage des véhicules.

Une trentaine d'arbres fruitiers ont été plantés fin 2021. Pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers et pêchers assureront de prometteuses récoltes dans quelques années.

Depuis l'automne 2022 enfin, l'entretien des espaces laissés en herbe autour du centre d'exploitation routière de Trévé est confié à un troupeau de 15 moutons. Le choix de l'écopaturage permet d'éviter l'entretien mécanique.

2.3 AIDER LES AGRICULTEURS À LUTTER CONTRE LA PROLIFERATION DES ALGUES VERTES

Le PLAV 3 intègre un dispositif innovant de Paiements pour Services Environnementaux (PSE), en rémunérant les services rendus par l'activité agricole. Ce dispositif propose un accompagnement spécifique : il permet de reconnaître la contribution positive et directe des agriculteurs sur la réduction des flux d'azote, et favorise l'évolution de leurs pratiques par des aides directes.

Le dispositif PSE est ouvert à l'ensemble des exploitants agricoles sur les bassins versants des baies de Saint-Brieuc et de la Fresnaye.

Ce dispositif PSE « Algues vertes » s'articule, dans la pratique, autour de deux domaines d'intervention visant la réduction des fuites de nitrates : à la source en augmentant l'efficacité azotée des systèmes agricoles, et/ou par dénitrification dans les ceintures de bas-fonds.

- **Gestion du système de production agricole** : pratiques agronomiques liées à la culture principale, gestion de la période d'inter-culture (couverts végétaux : composition, dates de semis).

- **Gestion de structures paysagères** : gestion paysagère (éléments non ou peu productifs de l'exploitation agricole) : ceintures de bas fond, haies, talus, ripisylves, zones humides, bandes enherbées, mares, par des actions de restauration fonctionnelle de zones humides, effectives et/ou potentielles.

2.4 VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL : DE NOUVEAUX AMÉNAGEMENTS EN FORÊT DE BEFFOU

Offrir au public la possibilité de découvrir la beauté des paysages costarmoricains est une priorité pour le Département. Propriétaire de plus de 3 000 ha d'espaces naturels et de forêts, il mène une politique active de sensibilisation à l'environnement. En 2022, la forêt de Beffou a ainsi bénéficié d'un vaste programme de travaux permettant de mieux valoriser son patrimoine et d'en faire un lieu de promenade et d'éducation à la nature.

Pour satisfaire tous les publics, trois aménagements ont été réalisés :

Le sentier de Job : A destination des familles, il a été réaménagé en collaboration avec le Centre Forêt Bocage, labellisé Maison Nature des Côtes d'Armor.

Le Tro Koad Ar Marquiz : Le Tro Koad Ar Marquiz - ou le Tour du Bois du Marquis - est une randonnée de 15,2 km faisant le tour de la forêt de Beffou.

L'arboretum : L'arboretum de Beffou présente une collection d'arbres du monde entier

La forêt de Beffou (630 hectares) : Acquis par le Département en 1951, elle est classée au titre des Espaces Naturels Sensibles depuis le 12 juillet 2018. Elle est intégrée en grande partie dans le périmètre Natura 2000 « Rivière Léguer, forêts de Beffou, Coat an Noz et Coat an Hay ». Le site est reconnu à l'échelle régionale pour l'importance des surfaces en hêtraie-chênaie et les forts enjeux de conservation concernant les habitats forestiers.

Elle se situe sur la commune de Loguivy-Plougras.

3. ASSURER L'OUVERTURE DU SITE AU PUBLIC
La forêt Départementale de Beffou est accessible librement, grâce à des aménagements compatibles avec la préservation des sites :
- circuits ouverts aux activités de sports nature
- marche, VTT, équitation...
- sentier pédagogique de Job, arborétum
- point accueil, dort bois
- tables de pique-nique...

POUR VOUS Y RENDRE...
Latitude: 48.4905
Longitude: -3.4867

SUIVEZ-LE GUIDE !
Beffou est la plus haute forêt de Bretagne. Son humidité constante, ses mousses luxuriantes, sa mystérieuse concentration d'ifs surprennent le regard et éveillent les sens. Le long du sentier de Job, laissez-vous guider dans cette hêtraie centenaire, vous y découvrirez son histoire et les quelques mystères que la forêt a bien voulu dévoiler.

11 qu'Chabodé
Centre Forêt Bocage
Maison Nature des Côtes d'Armor
Remergements
animations et visites guidées
5 Rue du Dacheun Sport
22160 LA CHAPELLE-NEUVE
02 98 21 60 20
accueil@mnp-foretbocage.bzh
www.centre-foretbocage.bzh

LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE
Un espace naturel à protéger et valoriser...
En 1951, le Département des Côtes d'Armor acquiert les 630 hectares de la forêt de Beffou. Il y déploie aujourd'hui une gestion durable autour de 3 grands objectifs.

1. ASSURER UNE PRODUCTION SYLVICOLE RAISONNÉE
La forêt, c'est un espace d'activité économique à part entière. Le Département y produit du bois d'œuvre ou d'industrie et veille au bon développement de cette ressource renouvelable en lien avec l'Office National des Forêts.

2. PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ
L'ensemble des activités de la forêt (sylviculture, activités de loisirs...) sont organisées dans le respect des espèces et des milieux. Des zones de tranquillité pour la faune et la flore sont définies et le plan de gestion porte une attention particulière à la conservation :
- des milieux forestiers remarquables, dont certains sont classés d'intérêt européen comme les hêtraies-chênaies à houx et à if...
- des espèces protégées, rares ou menacées : le Pic noir, le Ptitreux nain, le Floréteux à 4 feuilles, des chauves-souris forestières...
- des vieux arbres et des lots de sénescence (plus de 120 ha) qui abritent certaines espèces dépendantes du bois mort,
- du réseau de mares, lieux d'accueil de nombreux amphibiens.

Préserver notre environnement, c'est agir à tous les niveaux, y compris dans les choix en matière d'entretien des locaux. C'est ainsi que le Département étend la transition environnementale en développant de nouveaux modes d'entretien dans les collèges. Il encourage les agents d'entretien des collèges à modifier leurs pratiques dans la perspective de généraliser de nouveaux modes d'entretien innovants.

Ces pratiques limitent les impacts sur l'environnement :

- réduction des consommations en eau et détergents,
- diminution des déchets,
- utilisation de produits éco-responsable.

Elles améliorent les conditions de travail des agents :

- moins d'exposition aux produits chimiques,
- moins de gestes répétitifs,
- moins de charges lourdes à porter.

Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, 7 collèges ont été équipés d'un générateur d'eau ozonée afin d'en expérimenter l'usage. Ce produit, respectueux de l'environnement, devrait limiter l'exposition aux produits chimiques et répondre aux exigences sanitaires préconisées. Il pourrait, à l'avenir, se substituer à de multiples produits d'entretiens utilisés dans les établissements scolaires.

Cohésion sociale : L'emploi et la cohésion sociale entre les territoires et les générations

La persistance de la pauvreté, la montée des exclusions sociales, l'accroissement des inégalités et de la vulnérabilité, l'augmentation des tensions sociales démontrent bien que la croissance n'implique pas toujours un progrès social. Il est ainsi nécessaire de recréer ou de renforcer le lien entre les êtres humains, entre les sociétés et entre les territoires, et de s'assurer d'un juste partage des richesses.

L'année 2022 a été l'occasion de construire un partenariat rénové avec l'ensemble des communes et intercommunalités du territoire. Après une large concertation, menée au cours du 1^{er} semestre 2022, ce nouveau dispositif « contrat départemental de territoire 2022-2027 » garanti à chacune des 348 communes du département une enveloppe financière sur l'ensemble du mandat et renforce encore davantage la solidarité et le lien avec les communes pour mieux répondre aux besoins des costarmoricens.

Les objectifs du dispositif :

- Assurer un soutien équitable et équilibré du territoire pour l'ensemble des costarmoricens ;
- Améliorer la visibilité de l'action départementale et des investissements réalisés ;
- Soutenir les communes « rurales » ;
- Valoriser la mutualisation des projets structurants ;
- Garantir la cohérence des politiques en faveur de la transition écologique et énergétique sur l'ensemble du territoire départemental.

Cette 3^{ème} génération de contrats consacrera 72M€ aux territoires sur la période 2022-2027, avec un accompagnement renforcé pour la ruralité et les secteurs les plus fragiles.

Les enveloppes sont adaptées aux capacités des territoires, et se répartissent pour les communes selon 3 groupes auxquels s'ajoutent 1 M€ pour les projets communaux mutualisables, et 21 M€ pour les EPCI sur la période 2022-2023, dont 3 M€ pour l'année 2022.



Soucieux d'œuvrer pour une société plus durable, le Département des Côtes d'Armor s'engage au travers de l'ensemble de ses politiques publiques, en faveur des objectifs visés par l'« Agenda 2030 » et invite l'ensemble de ses partenaires à intégrer et à s'engager sur ces objectifs dans leurs modes de fonctionnement et leurs actions, en prenant en compte notamment l'égalité Femme/Homme et les transitions écologiques, énergétiques et climatiques.

Les priorités ont également été affinées et correspondent aujourd'hui aux grandes orientations politiques de la mandature. Ainsi, le Département soutiendra les investissements en maîtrise d'ouvrage publique sur les thématiques touchant aux solidarités humaines, à la transition écologique et énergétique, à l'attractivité du territoire, aux équipements culturels et sportifs, au patrimoine, au développement de circuits courts en vue d'une alimentation durable, aux ouvrages d'art, aux ouvrages d'infrastructures portuaires, à l'assainissement, eaux pluviales, eau potable et aux projets d'investissement innovants.

Les contrats départementaux de territoire : une démarche participative en phase avec le plan démocratie citoyenne

Impliquer toujours davantage et le plus en amont possible les partenaires, a été une démarche constante menée par le Département dans le processus d'élaboration des nouveaux contrats de territoires. Des réunions se sont tenues dans les territoires à l'attention des maires pour leur présenter le dispositif. La concertation a ensuite été menée lors de 13 réunions cantonales. Ces temps d'échanges, sous forme d'ateliers de coconstruction, ont permis d'amender le nouveau dispositif par l'ajout et la priorisation de thématiques.

De nouveaux bénéficiaires publics ont également été identifiés. L'Association des Maires de France a également été invitée aux réunions de coconstruction.

En lien avec la préservation de la ressource en eau, deux projets portés par Loudéac Communauté Bretagne Centre :

3.2 LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Associer les enfants protégés et leurs familles aux décisions qui les concernent. C'est une obligation pour les services du conseil départemental comme pour tout professionnel travaillant auprès des enfants et des familles.

C'est un droit fondamental de l'enfant, prévu par la loi internationale qui définit les principaux droit de tout enfant dans le monde. C'est aussi un droit du parent, qui a l'autorité parentale à l'égard de son enfant. Mais ce n'est pas qu'un droit. Pouvoir donner son avis, le voir pris en compte, c'est se sentir compris, entendu, respecté. C'est avoir le pouvoir d'agir sur sa propre vie, tout en étant accompagné et protégé par les différents professionnels formés, qui interviennent dans le quotidien de l'enfant et de sa famille ou environnement proche.

Cela demande du temps et une formation de tous les professionnels pour savoir faire participer réellement les enfants de tout âge, selon leurs capacités et moyens de s'exprimer. C'est indispensable pour amener des changements importants et positifs dans la manière d'accompagner les enfants, leur famille ou environnement vers un présent et un avenir meilleurs.

Le Conseil départemental croit fermement à la participation des enfants et des familles pour améliorer leurs conditions de vie et la qualité du travail avec les services qui les accompagnent.

Cela se traduit de plusieurs façons :

* **le comité des usagers** : des personnes impliquées ou concernées par la protection de l'enfance se réunissent, avec des professionnels du Département, pour réfléchir ensemble à des actions concrètes qu'ils souhaitent mener.

* **les conférences familiales** : permet à un enfant de choisir les personnes qu'il veut réunir autour de lui, pour régler des questions très simples de la vie quotidienne comme des sujets plus difficiles, sur les relations au sein de la famille.

* **le Projet pour l'enfant** : parvenir à mettre toutes les personnes qui apportent leur aide à l'enfant et sa famille autour de la table et écrire ensemble, avec l'enfant et les proches concernés, le projet personnalisé adapté à chaque enfant.

* **le lien d'attachement entre le bébé et ses parents** et la relation parents, enfants et soignant est mis au coeur de l'action des professionnels de la Protection maternelle et infantile (PMI) est mis au coeur du projet PANJO.

* **les décisions politiques et stratégiques** au sein du conseil départemental :

- proposer à des enfants et personnes impliquées l'Observatoire départemental de la Protection de l'enfant (ODPE – *prévoir le lien vers la page du site internet et vers la Vidéo « Motion désign »*) :

- proposer à des enfants et personnes impliquées de participer aux décisions du conseil départemental pour choisir des nouveaux services de prévention et protection de l'enfant

Le Département des Côtes d'Armor soutien les 14 ACI costarmoricaïns qui proposent divers supports d'activités tels que : le maraîchage, la restauration, des activités de buanderie, l'entretien des espaces verts, la rénovation de petit patrimoine, le second œuvre dans le bâtiment, l'entretien ou encore des activités en recyclerie.

En 2022, 469 personnes en parcours d'insertion professionnelle ont pu entrer en ACI, dont 60 % d'allocataires du RSA. Sur les sorties, 60 % sont considérées comme « dynamiques », c'est à dire soit vers l'emploi durable (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus, stage...), soit vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés), ou soit en sorties positives (formations pré-qualifiantes ou qualifiantes, embauches dans une autre structure d'insertion par l'activité économique).

Il est à noter que la durée moyenne du parcours en ACI est de 13,6 mois.

Yes You Trail

Plus de 160 courses hors stade se déroulent chaque année en Côtes d'Armor, peu sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Affichant la volonté d'agir efficacement pour permettre au plus grand nombre l'accès à la pratique sportive, le Département a souhaité s'associer en 2022, de manière expérimentale, à six événements sportifs pour y proposer des circuits spécifiques et adaptés.

Cette démarche s'inscrit dans le programme Terre de Jeux 2024 et associe la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et les comités sportifs départementaux Handisport et du Sport Adapté.

Ces parcours dits de « découverte du trail » s'adressaient non seulement aux personnes en situation de handicap, mais également à l'ensemble des personnes « en autonomie de marche », volontaires, pour s'essayer au trail (convalescence, surpoids, reprise...).

Élus et agents du Département se sont également prêtés au jeu en accueillant ou en accompagnants les participants sur leur parcours, un moment de partage riche en émotions pour tous et toutes.

Avec l'aide de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et des associations costarmoricaines, le Département recense les « balades accessibles ». L'objectif est de proposer une offre de petits circuits accessibles à tous afin de développer les pratiques physiques et sportives inclusives.

Qu'elle soit accessible aux Personnes à Mobilité Réduite, aux poussettes, aux personnes mal marchantes, etc, chaque promenade identifiée fait l'objet d'une fiche précisant les conditions d'accessibilité. A ce jour, 10 fiches sont mises en ligne sur le site du Département. Ce premier travail n'est qu'un début puisque la démarche a vocation à se poursuivre sur tout le territoire départemental.

Guide des associations accueillantes des Côtes d'Armor 2022 - 2026

Afin de faciliter l'accès aux loisirs sportifs des personnes en situation de handicap (tout âge et tout handicap) ainsi qu'aux personnes atteintes d'un trouble de santé, le Département des Côtes d'Armor édite tous les 3 ans un guide des associations sportives en mesure d'accueillir des activités adaptées.

Après 20 ans de fouilles archéologiques et 4 ans de restauration, de sécurisation et de mise en valeur, le Château du Guildo a ré-ouvert ses portes au public. Situé sur un éperon rocheux, au bord de l'estuaire de l'Arguenon, le site **est désormais accessible aux personnes à mobilité réduite**. Un ensemble de panneaux explicatifs permet de se figurer l'évolution du château à travers les siècles. Pour les plus curieux, un site internet a été réalisé et propose notamment un film 3D sur l'évolution de l'architecture.

Soucieux de faire du château un lieu de vie et de découvertes, une programmation culturelle gratuite a été proposée tout au long de l'été. Plus de 600 personnes ont ainsi pu profiter des expositions et des spectacles.

Le Département des Côtes d'Armor est très engagé auprès des personnes en situation de vulnérabilité. Le Chèque d'Accompagnement Personnalisé (CAP) est l'un des dispositifs de soutien d'urgence proposé pour les plus démunis.

A ce titre, il a souhaité expérimenter la possibilité d'utiliser les CAP dans l'épicerie P'Ty Breizh, épicerie sociale et solidaire de Rostrenen pour une meilleure diversification de l'offre d'aide alimentaire. Les produits proposés dans l'épicerie P'Ty Breizh ont un prix moyen correspondant à 15 % à 30 % du prix pratiqué dans les autres commerces.

L'épicerie est également un vecteur de lien social (accueil, conseils, orientation...). Le lieu est bien repéré des habitants et reste « neutre » favorisant l'accès aux personnes concernées. L'expérimentation fera l'objet d'une évaluation en 2023 préalablement à son extension éventuelle à d'autres épiceries solidaires costarmoricaines.

3.7 UN FONDS DE SOUTIEN D'URGENCE POUR LES EHPAD

La situation financière, déjà structurellement difficile des EHPAD, est encore aggravée par l'inflation et les mesures décidées par l'État sans être totalement financées, notamment le Ségur de la santé.

Les EHPAD doivent ainsi faire face à la forte hausse des prix de l'alimentation liée à l'augmentation des matières premières et du chauffage, pénalisant les dépenses de maintenance et de sécurité, mais aussi des produits de soins ou d'hygiène. La crise de l'énergie se profile avec une forte hausse attendue pour les factures de gaz et d'électricité. Enfin, l'augmentation des coûts des travaux vient remettre en cause les projets d'investissement.

Ainsi, sans un soutien du Département, certains établissements auront du mal à assurer le financement de leur activité. La qualité de prise en charge des résidents se dégradera, les établissements les plus fragiles pouvant se retrouver en situation de cessation de paiements.

En fin d'année 2022, le Département a décidé de débloquer une aide exceptionnelle d'1 M€ pour soutenir les EHPAD souffrant de grandes difficultés financières afin de préserver la qualité d'accueil des résidents.

4 PROMOUVOIR L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES COSTARMORICAINS

Permettre à tous l'épanouissement par l'accès aux biens et services essentiels (eau, nourriture, éducation, santé, logement, environnement sain...) sans hypothéquer les possibilités d'épanouissement des générations futures, ni de celles ou ceux qui vivent ailleurs sur la planète, est le gage d'un développement harmonieux des territoires. Pour autant, ces besoins ne sont pas toujours équitablement satisfaits au sein des populations : entre territoires, entre populations urbaine et rurale, entre classes sociales et catégories socio-professionnelles, entre travailleurs et chômeurs...

- Dans le champ du social, le schéma des solidarités humaines a réuni de nombreux participants, partenaires et acteurs de l'action sociale sur autonomie, l'enfance-famille et l'insertion.

- Au titre de travaux d'élaboration du projet Alimen'Terre d'Armor, les acteurs et partenaires de l'agriculture, de la précarité, de l'insertion, de la famille et de la culture ont participé à des ateliers de co-construction le 2 décembre 2022.

Deux actions menées en 2022 illustrent particulièrement bien l'intérêt d'associer les usagers à la définition des politiques qui les concernent directement :

Associer les enfants protégés et les familles accompagnées aux décisions qui les concernent

Impliquer les usagers dans les décisions qui les concernent, permet de mieux répondre à leurs besoins. C'est pourquoi le Département a mis en place les comités d'usagers du service départemental de la protection de l'enfance. Ce sont des espaces de débat où professionnels et familles coconstruisent des solutions pour mieux répondre aux besoins des personnes concernées.

Présents au sein de 3 Maisons du Département (Dinan, Saint-Brieuc et Lannion), les parents impliqués dans les comités d'usagers témoignent et mobilisent d'autres parents pour se joindre à eux. Les parents du comité d'usagers de Dinan viennent de créer leur association, avec pour objectif de faciliter l'accès aux informations utiles aux personnes et de tisser du lien social autour d'activités. Dans ce contexte, ils ont obtenu, auprès de la Maison des associations, le prêt d'une salle qui leur permet de se réunir une fois par semaine.

Perspectives 2023 :

Des travaux sont engagés dans le cadre du comité technique de l'Observatoire Départemental de Protection de l'Enfance pour intégrer des usagers dans cette instance. La première réunion a eu lieu en septembre 2022.

Associer les allocataires du RSA à l'élaboration du Plan Départemental de l'Insertion

La construction du Plan Départemental d'Insertion (PDI) 2023-2027 a été menée au printemps 2022, en accordant une large place à la participation des acteurs de l'insertion et des allocataires du RSA. Plus de soixante participants ont été réunis autour de quatre ateliers thématiques.

Cette large consultation a favorisé l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Insertion pertinent et réaliste, répondant aux attentes et aux besoins à la fois des structures d'accompagnement mais aussi des allocataires. Des représentants d'allocataires du RSA seront associés à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation du PDI

Une bourse doctorale pour soutenir la recherche sur l'investissement citoyen

Le plan démocratie porté par l'Assemblée départementale a également pour objectif d'inciter et encourager l'engagement à la citoyenneté. L'un des préalables est d'améliorer la connaissance des enjeux de la participation citoyenne dans le département.

Afin de parfaire cette connaissance une allocation doctorale d'un montant de 114 000 € est attribuée à l'institut d'Études Politiques de Rennes pour la thèse de Madame Eileen Michel, qui porte sur "l'investissement social dans les territoires locaux : renouveler la citoyenneté par le bas ?". Eileen Michel a commencé ses travaux en octobre 2022.

4.2 L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

L'égalité entre les femmes et les hommes est l'un des défis majeurs du développement humain dans le monde. C'est aussi un fondement nécessaire et une condition inhérente à l'épanouissement de tout être humain.

Ainsi, dès 2007, le Département s'est fortement engagé dans les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cet engagement s'est traduit par la signature en 2008 de la charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, puis par la mise en place de plusieurs plans d'actions successifs, dont le dernier pour la période 2021-2023.

Afin d'acculturer à cette problématique, le Département a organisé, à destination de l'ensemble des Principales et Principaux de collèges, des personnels départementaux œuvrant sur la compétence « Collèges », ainsi que les élu·es départementaux, mais également de nombreux maires, une conférence où est intervenue Madame Maruéjols, géographe du genre.

Au printemps 2022, le Département des Côtes d'Armor a souhaité expérimenter une opération de sensibilisation à l'Égalité Femmes-Hommes à destination des collégiens : **les Rencontres de l'Égalité**.

Ce cycle de rencontres entre les élèves et un duo de personnalités costarmoricaines, une femme et un homme aux parcours inspirants, avait pour objectif d'inviter les jeunes à une réflexion autour de la place des filles et des garçons dans la société, en les encourageant à être acteur ou actrice d'une société plus paritaire et moins stéréotypée.

Ainsi, parfois épaulés par un médiateur, ces ambassadrices et ambassadeurs, après avoir retracé leurs parcours, ont pu évoquer la question de l'Égalité à travers des exemples concrets et échanger ensuite avec les collégiens.

Les échanges concernaient de nombreuses thématiques telles que :

- le sport : les salaires, les capacités physiques, les entraînements...
- la sécurité : sentiment d'insécurité plus fréquent chez les jeunes filles...
- les discriminations en tout genre : les codes vestimentaires, les préjugés,
- le regard de l'autre,
- les parcours professionnels,
- l'environnement,
- l'entrepreneuriat au féminin.

11 collèges se sont inscrits dans cette démarche de rencontres

20 interventions ont été programmées

10 « ambassadeurs » sont venus témoigner

600 collégiens costarmoricains ont bénéficié de ces interventions

Cette expérimentation sera reconduite en 2023.

Parce que les violences faites aux femmes ne sont pas une fatalité, sensibiliser dès l'adolescence les jeunes filles c'est les aider à réagir.

La Maison du Département de Lannion, associée au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et au Centre de ressources régional sur les auteurs de violences sexuelles (CRAVS), a lancé un dispositif de prévention intitulé « Nos limites » pour permettre aux jeunes filles de repérer une situation de harcèlement ou d'agression et d'engager un dialogue sur le consentement et le respect de soit et de l'autre.

En compléments d'éléments d'information, le dispositif intègre des temps d'échanges entre les jeunes filles ainsi qu'une formation de self-défense sur deux jours. Les stages se déroulent uniquement entre femmes pour leur permettre d'exprimer ce qu'elles ont vécu, elles y apprennent des techniques de défenses.

La prévalence des violences sexuelles en France est considérable : selon l'enquête Virage (2015), 14,5 % des femmes et 3,9 % des hommes ont subi des violences sexuelles au cours de leur vie. Parmi eux, 3,7 % des femmes et 0,6 % des hommes ont subi une tentative de viol ou un viol. Les multiples enquêtes montrent la grande concentration de ces violences aux plus jeunes âges de la vie : plus de la moitié des violences sexuelles déclarées par les femmes et les deux tiers de celles déclarées par les hommes se produisent ou débutent avant 18 ans

En 2021, le nombre de violences sexuelles dans les Côtes d'Armor a fortement augmenté par rapport à 2020 : +37 %, soit 596 infractions contre 435. Dans le détail, c'est +60 % de harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles sur mineurs, +40,7% de viols sur mineurs, et +36,8 % de harcèlements sexuels et autres agressions sexuelles contre des majeurs. (Source : Préfecture des Côtes-d'Armor Mars 2021)

En automne 2022, l'Hôtel du Département a accueilli une exposition de la photographe costarmoricaine, Delphine Herrou. Dans cette exposition, 27 femmes, mais aussi des hommes et des enfants témoignent de l'inacceptable pour "porter la parole" de celles et ceux qui ne peuvent pas s'exprimer.

Action interne : le Département a également mis en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes en optant pour une externalisation afin de garantir une confidentialité et libérer plus facilement la parole. En parallèle, la campagne d'affichage « Tolérance Zéro » et une distribution de flyers ont été mises en œuvre afin d'informer et sensibiliser l'ensemble des personnels.

4.4 LES CONFÉRENCES FAMILIALES

L'échange, le dialogue et l'entraide permettent de résoudre bien des problèmes. Fortes de ce constat, les coordinatrices formées en Maison du Département de Dinan et de Lamballe ont proposé la mise en place d'une démarche originale : la conférence familiale.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une démarche offrant la possibilité à toute personne de réfléchir avec son entourage, proche ou plus éloigné (amis, voisins, famille, collègues, professionnels,...), aux solutions qu'ils peuvent mettre en place ensemble pour surmonter des difficultés liées à l'éducation des enfants, au handicap, à l'isolement, ...

Ce temps d'échange partagé, baptisé « conférence familiale » est accompagné et animé par un coordinateur.

Chacun peut y parler librement, dans le respect des opinions et de la parole des autres. Les échanges ont un caractère confidentiel. Toute cette démarche s'inscrit dans un processus où le coordinateur a un rôle de facilitateur et de « metteur en scène ».

Le coordinateur crée les conditions pour guider la famille dans l'organisation et le déroulement de sa conférence familiale.

Les conférences familiales, issues des traditions Maori en Nouvelle Zélande, sont développées depuis plus de 20 ans en Australie et en Europe. Selon la tradition maorie, « lorsqu'un problème affecte la communauté, tout le village est appelé à la rescousse » pour réfléchir aux moyens à mettre en œuvre pour le résoudre. Encore méconnue en France, cette méthode commence à être expérimentée et mise en œuvre par quelques Départements.

4.5 ASSOCIER LES JEUNES : LE MAG', L'INFO DES ANNÉES COLLÈGE EN CÔTES D'ARMOR

Fort d'une politique ambitieuse en faveur de l'éducation et de la jeunesse, le Département des Côtes d'Armor a à cœur de renforcer ses liens avec les jeunes Costarmoricains, notamment les collégiens. Pour cela, il a lancé en avril 2022 un nouveau magazine périodique intitulé « **Le Mag – L'info des années collèges en Côtes d'Armor** ».

Distribué gratuitement dans les collèges publics et privés du département, il vise plusieurs objectifs :

- éveiller la conscience citoyenne et l'esprit critique,
- développer le goût pour la lecture et proposer une alternative au « tout-écran »
- favoriser la prévention autour des sujets sensibles de l'adolescence
- offrir une vitrine aux initiatives des jeunes.

Une démarche participative

Ce magazine s'est construit dans le cadre d'une **réflexion participative** incluant des collégiens volontaires, les services départementaux et l'ensemble des partenaires de l'éducation. Le projet fait partie intégrante du plan démocratie du Département.

Un projet éco-conçu

Le projet du Mag' a pris en compte, à toutes les étapes, les enjeux de développement durable :

- Une rubrique dédiée aux thématiques de l'écologie et des solidarités humaines,
- Un support pensé pour limiter l'impact écologique : petit format, papier et imprimeur labellisés...
- Des ateliers de conception en visioconférence afin d'éviter les déplacements,
- Une réalisation 100 % locale et solidaire.

4.6 AMÉLIORER LE CONFORT DE VIE DES RÉSIDENTS DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX SOCIAUX

Depuis 2021, le Département a mis en place un programme d'aide à l'investissement des établissements médico-sociaux relevant de sa compétence, principalement les EHPAD, pour 4 M€ d'autorisations de programme par an. Il vise à soutenir les opérations de reconstruction ou de rénovation lourde indispensables pour adapter le bâti aux besoins, en limitant l'impact financier pour les résidents, en complément des aides données par l'Agence Régionale de Santé.

Si le dispositif ne prévoit pas de critères spécifiques au développement durable, la rénovation de bâtiments datant des années 1980 voire 1970 entraîne de fait, via le respect des normes de construction, des économies d'énergie et un meilleur confort pour les résidents, mais également de meilleures conditions de travail pour les personnels.

En 2021 et 2022, 9 projets ont été soutenus, améliorant les conditions d'accueil de 930 résidents.

Exemple de l'EHPAD Louis-Morel de Ploec-l'Hermitage :

Réhabilitation importante (agrandissement de locaux existants, bureaux, wc, désamiantage, accessibilité) et d'extension (création d'une unité de 5 places de personnes handicapées vieillissantes, salle à manger et salle de soins, dédoublement de chambres, création d'une passerelle pour rejoindre deux bâtiments),

Montant des travaux de 3,285 M€ - subvention du Département de 670 000€ soit 10 000€ par place.

4.7 LE NUMÉRIQUE POUR TOUS ET TOUTES

Au delà de son investissement dans le projet Bretagne Très Haut Débit, le Département favorise l'émergence de projets et d'idées au plus proche de ses habitants et de leur vie quotidienne. En 2022, il agit en faveur de l'inclusion numérique en lançant un appel à projets dans l'objectif de stimuler l'éclosion de projets numériques dans les territoires.

Les 26 projets retenus ont bénéficié d'un financement variant de 1 000 à 5 000 €. Ils sont portés par des collectivités, des associations ou autres structures publiques ou privées.

L'association Ti-Nuage de Vieux Marché a reçu le prix de l'innovation numérique qui récompense le projet le plus novateur pour répondre aux besoins d'un territoire et de ces habitants. Le soutien départemental lui permettra d'investir dans du matériel pour ses services ainsi que pour les données de ses adhérents.

5 IMPULSER DES DYNAMIQUES D'ÉCO-CONSOMMATION

Une consommation et une production plus responsables doivent être à la fois moins polluantes et moins prédatrices vis à vis des ressources et des milieux naturels. Elles doivent également limiter au maximum les risques pour l'environnement et la vie sur terre. Les efforts en recherche et développement doivent être orientés dans cette perspective, afin de générer des innovations techniques ou organisationnelles au service du progrès social et de l'épanouissement de chacun.

5.1 UNE POLITIQUE ACHAT RESPONSABLE

Face aux défis mondiaux de la transition écologique, le Département des Côtes d'Armor, premier donneur d'ordres de son territoire, souhaite agir en collectivité responsable. Les achats départementaux représentent en moyenne chaque année entre 75 et 85 millions d'euros dont 60 % environ sont effectués auprès des entreprises costarmoricaines.

Engagé de longue date dans le développement durable (Plan Climat Energie Territorial/PCET, Agenda 21, ...), le Département s'attache à inclure, dans la mise en œuvre de ses politiques, les enjeux de cohésion sociale, de préservation de l'environnement et d'efficacité économique.

De nombreux marchés départementaux intègrent d'ores et déjà des considérations environnementales ambitieuses, on citera en particulier ces dernières années :

- concernant les opérations de travaux : la construction du collège Prévert à Guingamp, la restructuration du collège Vercel à Dinan, les aménagements des chemins de randonnée, le reboisement des forêts départementales, la préservation des sites sensibles, les enrobés routiers avec

de plus en plus de réemploi, l'entretien des espaces verts routiers par éco-pâturage, ...

- concernant les achats de fournitures et services : le papier, les travaux d'impression et particulièrement l'impression du magazine Cotes d'Armor, les produits d'entretien (3/4 sont éco-labellisés ou éco-certifiés), l'acquisition d'un système eau ozonée pour le nettoyage des surfaces, sols et mobilier, les fournitures de bureau (1/3 sont éco-labellisées), les véhicules électriques, les copieurs, ...

Au-delà d'une démarche volontariste, les dernières évolutions législatives obligent désormais les acheteurs publics à intégrer des considérations environnementales dans leurs marchés. Cette obligation de prise en compte du développement durable dans la commande publique incite les acheteurs à travailler davantage en mode projet, en ayant une vision stratégique, depuis la préparation du marché et en particulier la définition du besoin jusqu'à la fin de son exécution pour :

- ✓ définir et réfléchir à la façon dont le développement durable est intégré, tant dans les cahiers des charges en termes d'exigences et de conditions d'exécution, que dans les règlements de la consultation en terme de critères de choix,
- ✓ créer le dialogue au sein des entités acheteuses ainsi qu'avec les partenaires économiques grâce au sourcing,

Les acheteurs doivent également justifier de leurs obligations en matière de prise en compte du développement durable, en application de la loi « Climat et Résilience ».

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'obligation d'adoption et de publication d'un Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Écologiquement Responsables – SPASER – s'applique désormais aux acheteurs publics dont le volume d'achats dépasse 50 millions d'euros hors taxes, le Département des Côtes d'Armor est par conséquent concerné.

Afin de réussir cette nouvelle étape, le Département a souhaité être accompagné par un bureau d'étude spécialisé dans l'achat public durable sur la définition puis la mise en œuvre de sa politique achat responsable.

Cette prestation d'accompagnement opérationnel a pour objectifs de définir la politique achat responsable du Département, d'identifier les familles d'achat à fort enjeux en matière de développement durable, et de définir les stratégies à mettre en œuvre sur ces familles.

Le bureau d'étude accompagnera la collectivité dans l'élaboration de son SPASER, et apportera aussi les compétences et outils nécessaires afin que les agents du service de la commande publique et des services prescripteurs deviennent autonomes dans l'intégration de la méthodologie d'achat responsable. Il s'agit d'une démarche transversale portée par les élus qui va concerner l'ensemble des services de la collectivité.

5.2 ALIMEN'TERRE D'ARMOR, UN ÉCO-SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS VERTUEUX

Veiller à proposer une offre alimentaire de qualité, accessible à tous, qui préserve l'environnement et assure une juste rémunération des producteurs, tel est le défi que s'engage à relever le Département à travers la démarche Alimen' Terre d'Armor.

L'objectif est de proposer une politique d'intervention majeure sur l'écosystème alimentaire costarmoricain, qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale lors du BP 2023.

Le projet présentera une stratégie alimentaire durable, inscrite dans les orientations nationales, régionales et locales. Il rappellera les actions en cours comme Agrilocal 22, dispositif visant à développer les achats publics dans la restauration collective. Il encouragera les nécessaires transitions agricoles ainsi que l'accessibilité à une alimentation de qualité, et s'attachera à promouvoir une alimentation saine. Il interviendra pour réduire le gaspillage alimentaire et valorisera la culture et le patrimoine alimentaire des Côtes d'Armor.

Pour la construction du projet, la concertation s'est largement ouverte à nos partenaires. Ainsi une attention particulière a été portée sur les Projets Alimentaires Territoriaux mis en œuvre par les intercommunalités départementales. Les acteurs costarmoricains de l'agriculture, de l'aide sociale, de la précarité alimentaire, de la culture et du patrimoine, ont également été sollicités pour participer aux travaux. Point focal de la démarche, le 2 décembre 2022, 69 structures, services de l'État, associations, représentation professionnelle et collectivités locales ont été invitées à participer à des ateliers de coconstruction.

Opération « Au pré de l'assiette » du 14 au 18 novembre 2022

Organisée par Agrilocal 22, plate-forme internet de mise en relation entre acheteurs de la restauration collective et fournisseurs locaux de produits alimentaires, l'opération « Au pré de l'assiette » vise plusieurs objectifs :

- Mettre en avant l'engagement national d'Agrilocal dans l'accès à une alimentation de qualité et de proximité,
- Promouvoir le patrimoine culinaire local,
- Mettre à l'honneur les producteurs et artisans des territoires,
- Valoriser le savoir-faire des cuisiniers de la restauration collective,
- Communiquer sur les enjeux du manger local.

Durant l'opération, les établissements volontaires sont invités à cuisiner pour leurs convives un repas 100% local durant la semaine, ou à proposer un produit local chaque jour de la semaine. Tous les produits sont commandés via la plateforme Agrilocal 22.

Des jeux concours sont également organisés, avec notamment un livre recettes «Cuisiner local à la maison» à gagner.

Pour la semaine du 14 au 18 novembre dernier, 12 établissements costarmoricains ont participé dont 8 collèges et 4 communes, pour le plaisir de plus de 5 500 convives.

5.3 LES COLLÉGIENS S'ENGAGENT DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conscient de l'intérêt de sensibiliser les jeunes générations, le Département encourage et accompagne les 79 collèges costarmoricains publics et privés vers la labellisation « Établissement En Démarche de Développement Durable » (E3D).

C'est pourquoi, dès 2011, la collectivité s'est engagée avec la Direction Académique dans une charte départementale d'Éducation au développement durable. Grâce à ce dispositif, la collectivité soutient divers programmes relevant des 17 ODD.

Bilan 2022

- 844 collégiens issus de 14 collèges ont pris part aux Classes Eau et Biodiversité dont l'objectif est de sensibiliser aux enjeux de l'eau et de la biodiversité à l'aide d'une pédagogie active.
- 277 élèves de la 6^e à la 4^e ont participé au dispositif Andromède 21 permettant la découverte du monde marin en milieu naturel et l'impact de l'homme sur les autres êtres vivants.
- 9 collèges ont pris part au challenge CUBE.S visant à une réduction des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre.
- 54 collégiens ont pu vivre une journée de sensibilisation à l'égalité fille-garçon à l'Hôtel du Département.

En 2022, les collèges costarmoricains s'illustrent particulièrement au palmarès régional, avec 22 nouveaux collèges récompensés par la labellisation EDD pour leur engagement à l'Éducation au Développement Durable.

5.4 RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU NUMÉRIQUE

Dans le cadre de son projet de direction 2019-2022, la Maison du Département de Saint-Brieuc - Lamballe a décidé de réduire l'impact du numérique en agissant sur la réduction des mails et des pièces jointes.

Après une phase de diagnostic, il a été décidé de partager des bonnes pratiques et des règles communes notamment en évitant de multiplier les mises en copie et en incitant à utiliser la plateforme de gestion des documents à la place des pièces jointes.

Dans le cadre de la démarche sobriété engagée en 2022 par le Département, une évaluation sera réalisée avant de décider d'une extension de ces nouvelles pratiques à l'ensemble des services de la collectivité.